

H. DE VILLEMESSANT & F. MAGNARD
Rédacteurs en chef

A. PÉRIVICI
Secrétaire de la Rédaction

RÉDACTION
 De midi à minuit, rue Drouot, 20
 Les numéros ne sont pas rendus

BUREAUX
 20, rue Drouot, 20



LE FIGARO

H. DE VILLEMESSANT
Administrateur

FERNAND DE ROUAYS
Gérant

ABONNEMENTS
 Départements : Trois mois 19 fr. 50
 Paris : Trois mois 16 fr.

ANNONCES ET RÉCLAMES
 DOLLIGNON FILS, BRUN ET C^o, PASSAGE DES PRINCES
 ET A L'ADMINISTRATION

UNE ŒUVRE À CRÉER

Dans un précédent article, je disais aux républicains : « Quand vous aurez expulsé l'élément religieux, ou trouveriez-vous le nouveau personnel ? »

Or, parait-il, leur embarras est plus grand que je ne me l'imaginais, car, alors même qu'ils le trouvent, ce personnel, on n'en veut pas. Partout, on les Frères et les Sœurs sont enlevés, le mécontentement est unanime.

Les habitants ont bien nommé des députés radicaux, c'est vrai ; ils ont bien applaudi les discours sur le péril clérical, c'est encore vrai ; mais quand, une fois sortis de la théorie, ils veulent partir, ces humbles prêtres qui instruisaient si bien leurs enfants, et ces religieuses, qui les soignaient si bien eux-mêmes, toutes les belles phrases s'évanouissent pour faire place à la réalité.

Dans les hôpitaux surtout, il est difficile de s'imaginer ce qui se passe. A X... parait-il, la chose a fait plus de bruit que les républicains ne l'auraient désiré : on ne voulait pas laisser partir les sœurs ; les médecins avaient présenté des considérations politiques... Mais le Conseil n'ayant rien voulu entendre, il a bien fallu courber la tête.

Un matin, toutes les bonnes sœurs se sont réunies, ont fait une dernière ronde, dit une dernière prière ; puis, montrant le ciel à ceux qui se révoltaient et à ceux qui pleuraient, elles ont disparu silencieusement.

Les malades, dressés sur leur séant, regardaient s'éloigner ces cornettes qui s'agitait au vent ; écoutant une dernière fois ce frémissement si doux, ce petit bruit de chapeliers qu'ils étaient toujours si heureux d'entendre ; ce bruit qui leur révélait l'approche de la sœur, quand elle arrivait la nuit ; sa petite lampe à la main, se penchant sur leur chevet, posant ses doigts sur les fronts brûlants, calmant les fiévreux avec une douce parole...

Et ils écoutaient encore qu'une bande faisait irruption dans la salle ; c'étaient les gardes de première, de deuxième et de troisième classe qui débouchaient là avec leur hiérarchie, leur bavardage et leurs exigences ; commençaient tout de suite à réclamer leurs prérogatives et se disputaient pour leur installation, celle-ci pour le local, celle autre pour le repas, toutes s'occupant d'elles-mêmes, avant de s'occuper des malades.

Quand, le matin, les docteurs arrivaient, ils étaient reçus par les lamentations de ces femmes qui, avant de les laisser approcher, leur parlaient d'elles, de la mauvaise nourriture, de l'excès de fatigue... si bien que dans cette maison toujours alcoolisée, on n'entendait que des paroles doucement murmurées, il n'y avait plus que mécontentement, courroux et disputes.

Puis, quelques jours après, une fièvre contagieuse ayant éclaté, au lieu de redoubler de soins auprès de ces malheureux, de les reconforter, elles ne se préoccupaient plus qu'avec mille précautions, respirant des seules, présentant les remèdes à bras tendus, leur donnant à tous le sentiment qu'ils étaient des pestiférés ; occupant plus les docteurs que tous les fiévreux ensemble... et quand ceux-ci impatientes se plaignaient de leurs jérémiades, leur répondant invinciblement : « Ah ! si vous croyez que pour cinq francs par jour, nous allons attraper la petite vérole noire !... »

Voilà ce qui s'est passé à X... Voilà ce qui se passe, partout où on renvoie les sœurs.

Je ne raconte point cela, du reste, pour associer au concert de malédictions dont on poursuit ces pauvres femmes. Dût-on encore une fois me trouver paradoxal, l'estime qu'on est bien sévère à leur égard.

Comment ! Voilà un Conseil municipal qui enlève des sœurs, garde-malades par vocation, et met à leur place des garde-malades par métier ; après quoi, il dit : « Elles feront tout aussi bien... »

Où, elles feront tant bien que mal, jusqu'à ce que la peste ou le choléra arrive, et alors elles se sauvent...

Qui pourrait les blâmer ? Il n'est pas question de sentiment ici. Elles ne se donnent point pour être des êtres de sacrifice, de dévouement. Elles ont pris cela, parce que cela rapportait cent sous.

Pour cent sous, elles veulent bien encore passer les nuits, soigner un petit train-train de malades, à la condition d'être bien soignées elles-mêmes, de prendre leur café au lait le matin, de manger les meilleures morueuses, et de mettre de côté pour leur petite famille.

Surtout, quand on leur demande de mourir pour ce dix-huit, elles trouvent que ce n'est vraiment pas raisonnable ; et alors, elles décampent.

Que voulez-vous ? En les nommant on leur dit qu'elles n'ont pas d'âme, qu'elles n'ont pas de bon Dieu, pas d'autre vie, qu'elles n'ont que cent sous.

En ce moment même, on leur distribue des livres dans lesquels il est prouvé le mieux du monde qu'il n'y a jamais eu ni création, ni création ; qu'il n'y a que des gaz répandus dans le grand tout ; et qu'un lieu de dire : Oh ! mon Dieu ! on devrait dire : Oh ! mes gaz !

Et bien ! lorsqu'on est envoyé avec ce langage là, auprès des malades ; il faut un rude courage pour rester.

Ces sœurs, qui ont tant fait, ce ne sont pas bien difficiles ; quand elles voient arriver la mort, elles disent : « Oh moi ! l'heure de la délivrance approche, retourne au Dieu qui t'a créé ! »

Tandis que ces malheureuses, à leur dernière heure, ne peuvent que s'écrier : « Oh mes gaz ! vous allez donc vous disperser et rentrer dans le grand tout !... »

Et, voyez-vous, quelque vénération que vous inspire le grand tout, c'est bien ennuyeux de lui rendre ses gaz !

Ne soyons donc pas injustes, et prions-nous en qui de droit.

C'est absolument comme ce qui se passe pour nos écoles :

Quand — à la place de ces Frères, qui

étaient les parents de tout le monde, n'ont point de famille à eux, point de personnalité — on voit venir ces institutions, dont tout de suite la personnalité apparaît et s'impose, et que la misère a si souvent attirés contre la société et les enfants ;

Quand, à la place de ces religieuses qu'on avait l'habitude de voir glisser silencieusement à travers les rues du village, cachant parfois un grand nom sous leur humble costume, distribuant en charité une fortune personnelle, et bornant leur sphère d'action à aller de l'école à la pharmacie et de la pharmacie à l'église ;

Quand, dis-je, à la place de ces humbles filles en cornettes, on voit apparaître la maîtresse d'école avec ses longs tire-bouchons, son bonnet à fleurs, son binocle sur le nez, son manuscrit sous le bras ; à me incompréhensible, un peu femme-auteur, oscillante bien malgré elle, qui, après avoir raconté les malheurs de sa vie, la perte de sa fortune, la déchéance de sa famille, commencent à avoir des débâcles avec la directrice de poste, pour se liquer ensuite avec la femme du percepteur contre la fille du notaire, et le chien du pharmacien... Alors, la comparaison nous rend injustes.

Et on s'en prend à eux, au lieu de s'en prendre aux magistrats qui, seuls, sont responsables ; aux magistrats, qui remplacent des êtres de sacrifice par des êtres de méfiance.

La vocation n'est pas donnée à tous. Force veut dire appeler. Tout le monde n'a pas appelé. Il ne suffit même pas d'avoir la foi ; il faut plus encore.

Aujourd'hui, comme jadis, Dieu passe à travers les rangs, et fait signe à ceux qu'il désigne aux œuvres de dévouement et d'abnégation.

Ceux-là, seuls, se lèvent et suivent. Ils ne sont jamais nommés, mais enfin, jusqu'à, ils avaient toujours suffi aux besoins de la pauvre humanité. Seulement le Conseil les renvoie pour mettre les autres. Ce ne sont pas les autres qui sont coupables. C'est le Conseil qui doit porter la faute.

Enfin, l'important, et ce pourquoi nous avons pris la plume, c'est ceci : l'intérêt personnel dominant tout, il est maintenant prouvé que partout où il y a concurrence, partout où l'élément religieux se dresse en face de l'élément laïque, le public n'hésite pas.

La démocratie a beau flétrir et classer les Frères, dès qu'on crée pour eux une école, aussitôt les parents arrivent. Qu'ils soient libres-penseurs, voltairiens, ou importés... Parce qu'avant d'être républicain, on est père, et qu'on veut le bien de ses enfants.

Ce qui explique comment tant de bouillottes démocrates mettent leur fils chez les Frères, et que tant de politiciennes radicales mettent les leurs chez les jésuites.

Absolument comme certains ministres, qui, après avoir crié : « Confiance ! confiance ! forte que le péril social ! » envoient leur argent à l'étranger.

Cela seul éclaircit la situation ; cette situation est simple : à l'encontre de la politique où les républicains sont les maîtres, sur le terrain religieux ils ne peuvent rien, de telle sorte qu'on peut dire que l'Église ne sera atteinte qu'autant que nous l'abandonnerons.

Aussi, rendons justice aux conservateurs, la plupart sont compis. Déjà quantité de lettres nous sont arrivées à ce sujet, chacun ayant son projet, son plan, mais tous animés du même désir.

A ces projets il ne manque qu'une chose : l'unité, la cohésion, l'entente. Si les grandes villes restaient seules en cause, le péril serait moindre.

Là on voit tout de suite l'institution frappée ; et puis il y a des fortunes suffisantes pour réparer le mal ; mais dans les villages, dans les hameaux, c'est autre chose.

Ces petites œuvres discrètes qui disparaissent sans bruit, ces Sœurs, ces Frères qu'on enlève sans que personne sache même leur départ et sans qu'il y ait dans le canton des propriétaires assez riches pour réparer le mal, voilà ce qu'il faut empêcher à tout prix.

M. Saint-René-Taillandier se nomme, de son vrai nom, René Taillandier ; il avait imité l'exemple de M. Marc Girardin, qui s'était appelé Saint-Marc-Girardin des ses débuts littéraires. Collaborateur assidu de la *Revue des Deux-Mondes* dès 1843, puis professeur de littérature française à la Faculté de Montpellier, il fut bientôt appelé au même titre à la Sorbonne. Depuis 1868, il occupait la chaire d'éloquence française. Secrétaire général du ministère de l'Instruction publique au mois de janvier 1870, il fut maintenu à ce poste par M. Jules Simon et ne donna sa démission qu'en 1872. L'année suivante il fut élu à l'Académie française, en remplacement du R. P. Grévy.

Les ouvrages de M. Saint-René-Taillandier sont trop nombreux pour que nous puissions en donner ici, même une brève nomenclature. Causeur spirituel, critique ingénieux, il connaissait à fond l'Allemagne, où il avait étudié longtemps la philosophie et la littérature.

M. Saint-René-Taillandier était la bienveillance même, et il offrait le plus parfait modèle de la vieille urbanité française. Serviable autant que bon, il était un ami sûr et dévoué ; aussi tous ceux qui ont vécu dans son intimité ne parlent-ils de lui qu'avec de grands éloges.

Enfin, n'oublions pas qu'il eut l'honneur, il y a deux ans, dans un de ses cours à la Sorbonne, de soulever un véritable orage, pour avoir parlé, en termes aussi énergiques que sévères, des hommes de la Terreur, et particulièrement de Robespierre.

Ses obsèques auront lieu demain mercredi, à midi précis, à l'église Saint-Germain-des-Près.

Le *Journal officiel* enregistrerait hier matin deux arrêtés du ministre de l'Instruction publique intéressant les Beaux-Arts. Par le premier de ces arrêtés, M. Guillaumo, membre de l'Institut, l'artiste éminent, l'homme intègre dont le passage à la direction de nos institutions artistiques a été trop court, est nommé

ce moment, l'Église est persécutée, si le radicalisme est menaçant, c'est parce que tous ont oublié le pays et la religion, pour se livrer à des haines personnelles, c'est-à-dire à des haines personnelles.

Rh bien ! en politique, il n'y a rien à faire. *Jusqu'à nouvel ordre*, le mal est irréparable. Se lamenter de ce qui se passe, de la nomination de mauvais préfets, de mauvais maires, de mauvais magistrats... Pourquoi ?... Ca les changera-t-il ? Ca arrêtera-t-il les républicains ?

Combattre M. Grévy qui, alors, sera remplacé par M. Louis Blanc, combattre M. Waddington, qui sera remplacé par M. Clémenceau. Quel bien cela fera-t-il au pays ?

C'est en 71 qu'on pouvait faire quelque chose ; aujourd'hui, c'est fini. Il n'y a plus qu'à attendre patiemment le résultat des fautes commises. Tandis que pour la religion, on peut agir, on peut lutter.

D'abord, on n'a pas affaire au suffrage universel ; puis, là, tout le monde s'entend ; il n'y a ni légitimistes, ni bonapartistes, ni orléanistes, il n'y a que des chrétiens.

Donc, encore une fois, à l'œuvre ! à l'œuvre ! tout ce qui croit en Dieu, tout ce qui a une âme, tout ce qui est ennemi de la bête, tout ce qui aime la patrie !

Saint-Germain.

Échos de Paris

La Température. — La hausse du baromètre continuait hier sur toute l'Europe occidentale, mais une baisse considérable était signalée sur l'Allemagne du Nord, où la neige était générale. En France, les vents d'entre Nord et Est semblaient devoir persister avec temps froid et neige, principalement sur l'Est. La limite des gelées descendait hier jusqu'à Lorient, Clermont et Gap.

À Paris, après une nuit de gelée, le thermomètre s'est tenu pendant toute la journée à 5 degrés au-dessus de zéro.

Moraco. — Grande ondulation. Le ciel est encore couvert, mais le baromètre a beaucoup remonté et le vent est sans force. Température maxima : 10 degrés à dix heures.

A TRAVERS PARIS

Hier a été célébré, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, dans la chapelle de l'Archevêché, le mariage du prince Eliciano Galizini, frère de Mme la duchesse de Chaumont, avec Mlle Valentine Bénédite.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par le vénérable curé de Saint-Thomas-d'Aquin.

Après la messe, le cardinal-archevêque est venu complimenter les jeunes époux et leurs familles, puis Son Eminence a donné la bénédiction à toute l'assistance.

Les témoins étaient, pour le prince Galizini : le prince Orloff, ambassadeur de Russie, et M. le comte de Bertier ; pour la mariée, son oncle, M. Lévy Grévin et l'ancien Couppéat des Bois.

C'est le fils de M. Victor Lefranc, l'ancien ministre qui succéda au colonel Robert, comme secrétaire de la présidence, à l'Élysée.

M. Saint-René-Taillandier, membre de l'Académie française, est mort dimanche soir, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, dans la maison qu'il habitait à Paris, rue Saint-Benoît, n° 20, dont il était propriétaire, et où, pendant de longues années, siégea l'administration de la *Revue des Deux-Mondes*.

Né à Paris, en 1817, M. Saint-René-Taillandier n'était, par conséquent, âgé que de soixante et un ans, et rien ne pouvait faire prévoir, ni dans son tempérament, ni dans son aspect physique, une mort aussi prompte. C'est dimanche, à sept heures du soir, une demi-heure après être rentré chez lui pour dîner, qu'il a été frappé. Il est mort sans avoir repris connaissance.

M. Saint-René-Taillandier se nommait, de son vrai nom, René Taillandier ; il avait imité l'exemple de M. Marc Girardin, qui s'était appelé Saint-Marc-Girardin des ses débuts littéraires. Collaborateur assidu de la *Revue des Deux-Mondes* dès 1843, puis professeur de littérature française à la Faculté de Montpellier, il fut bientôt appelé au même titre à la Sorbonne. Depuis 1868, il occupait la chaire d'éloquence française. Secrétaire général du ministère de l'Instruction publique au mois de janvier 1870, il fut maintenu à ce poste par M. Jules Simon et ne donna sa démission qu'en 1872. L'année suivante il fut élu à l'Académie française, en remplacement du R. P. Grévy.

Les ouvrages de M. Saint-René-Taillandier sont trop nombreux pour que nous puissions en donner ici, même une brève nomenclature. Causeur spirituel, critique ingénieux, il connaissait à fond l'Allemagne, où il avait étudié longtemps la philosophie et la littérature.

M. Saint-René-Taillandier était la bienveillance même, et il offrait le plus parfait modèle de la vieille urbanité française. Serviable autant que bon, il était un ami sûr et dévoué ; aussi tous ceux qui ont vécu dans son intimité ne parlent-ils de lui qu'avec de grands éloges.

Enfin, n'oublions pas qu'il eut l'honneur, il y a deux ans, dans un de ses cours à la Sorbonne, de soulever un véritable orage, pour avoir parlé, en termes aussi énergiques que sévères, des hommes de la Terreur, et particulièrement de Robespierre.

Ses obsèques auront lieu demain mercredi, à midi précis, à l'église Saint-Germain-des-Près.

Le *Journal officiel* enregistrerait hier matin deux arrêtés du ministre de l'Instruction publique intéressant les Beaux-Arts. Par le premier de ces arrêtés, M. Guillaumo, membre de l'Institut, l'artiste éminent, l'homme intègre dont le passage à la direction de nos institutions artistiques a été trop court, est nommé

membre du conseil supérieur des Beaux-Arts, en remplacement de M. Duc, décédé.

Un second arrêté appelle à faire partie du même conseil M. Castagnary, critique d'art, aujourd'hui président du Conseil municipal. Si nous ne nous trompons, les doctrines les plus avancées, en matière d'art, pénètrent dans le conseil supérieur avec M. Castagnary ; espérons que l'entrée du loup dans la bergerie ne portera pas préjudice au troupeau.

Hier, de deux à cinq heures, S. Exc. Saffet-Pacha, ambassadeur de Turquie, a reçu officiellement les ambassadeurs et chefs de légation étrangers, accrédités auprès de la République française.

C'est de ce moment que datent les rapports réguliers de l'ambassadeur ottoman avec ses collègues, auxquels il rendra leur visite dans le courant de la semaine.

D'abord, on n'a pas affaire au suffrage universel ; puis, là, tout le monde s'entend ; il n'y a ni légitimistes, ni bonapartistes, ni orléanistes, il n'y a que des chrétiens.

Donc, encore une fois, à l'œuvre ! à l'œuvre ! tout ce qui croit en Dieu, tout ce qui a une âme, tout ce qui est ennemi de la bête, tout ce qui aime la patrie !

Saint-Germain.

Échos de Paris

La Température. — La hausse du baromètre continuait hier sur toute l'Europe occidentale, mais une baisse considérable était signalée sur l'Allemagne du Nord, où la neige était générale. En France, les vents d'entre Nord et Est semblaient devoir persister avec temps froid et neige, principalement sur l'Est. La limite des gelées descendait hier jusqu'à Lorient, Clermont et Gap.

À Paris, après une nuit de gelée, le thermomètre s'est tenu pendant toute la journée à 5 degrés au-dessus de zéro.

Moraco. — Grande ondulation. Le ciel est encore couvert, mais le baromètre a beaucoup remonté et le vent est sans force. Température maxima : 10 degrés à dix heures.

A TRAVERS PARIS

Hier a été célébré, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, dans la chapelle de l'Archevêché, le mariage du prince Eliciano Galizini, frère de Mme la duchesse de Chaumont, avec Mlle Valentine Bénédite.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par le vénérable curé de Saint-Thomas-d'Aquin.

Après la messe, le cardinal-archevêque est venu complimenter les jeunes époux et leurs familles, puis Son Eminence a donné la bénédiction à toute l'assistance.

Les témoins étaient, pour le prince Galizini : le prince Orloff, ambassadeur de Russie, et M. le comte de Bertier ; pour la mariée, son oncle, M. Lévy Grévin et l'ancien Couppéat des Bois.

C'est le fils de M. Victor Lefranc, l'ancien ministre qui succéda au colonel Robert, comme secrétaire de la présidence, à l'Élysée.

M. Saint-René-Taillandier, membre de l'Académie française, est mort dimanche soir, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, dans la maison qu'il habitait à Paris, rue Saint-Benoît, n° 20, dont il était propriétaire, et où, pendant de longues années, siégea l'administration de la *Revue des Deux-Mondes*.

Né à Paris, en 1817, M. Saint-René-Taillandier n'était, par conséquent, âgé que de soixante et un ans, et rien ne pouvait faire prévoir, ni dans son tempérament, ni dans son aspect physique, une mort aussi prompte. C'est dimanche, à sept heures du soir, une demi-heure après être rentré chez lui pour dîner, qu'il a été frappé. Il est mort sans avoir repris connaissance.

M. Saint-René-Taillandier se nommait, de son vrai nom, René Taillandier ; il avait imité l'exemple de M. Marc Girardin, qui s'était appelé Saint-Marc-Girardin des ses débuts littéraires. Collaborateur assidu de la *Revue des Deux-Mondes* dès 1843, puis professeur de littérature française à la Faculté de Montpellier, il fut bientôt appelé au même titre à la Sorbonne. Depuis 1868, il occupait la chaire d'éloquence française. Secrétaire général du ministère de l'Instruction publique au mois de janvier 1870, il fut maintenu à ce poste par M. Jules Simon et ne donna sa démission qu'en 1872. L'année suivante il fut élu à l'Académie française, en remplacement du R. P. Grévy.

Les ouvrages de M. Saint-René-Taillandier sont trop nombreux pour que nous puissions en donner ici, même une brève nomenclature. Causeur spirituel, critique ingénieux, il connaissait à fond l'Allemagne, où il avait étudié longtemps la philosophie et la littérature.

M. Saint-René-Taillandier était la bienveillance même, et il offrait le plus parfait modèle de la vieille urbanité française. Serviable autant que bon, il était un ami sûr et dévoué ; aussi tous ceux qui ont vécu dans son intimité ne parlent-ils de lui qu'avec de grands éloges.

Enfin, n'oublions pas qu'il eut l'honneur, il y a deux ans, dans un de ses cours à la Sorbonne, de soulever un véritable orage, pour avoir parlé, en termes aussi énergiques que sévères, des hommes de la Terreur, et particulièrement de Robespierre.

Ses obsèques auront lieu demain mercredi, à midi précis, à l'église Saint-Germain-des-Près.

Le *Journal officiel* enregistrerait hier matin deux arrêtés du ministre de l'Instruction publique intéressant les Beaux-Arts. Par le premier de ces arrêtés, M. Guillaumo, membre de l'Institut, l'artiste éminent, l'homme intègre dont le passage à la direction de nos institutions artistiques a été trop court, est nommé

Un témoin de grand ordre, qui n'a pas encore le talent de Duperré, vient de faire, pour ses débuts, une tournée en Italie avec une troupe nomade.

On lui demande, à son retour, quelles sont les mœurs d'au delà des monts :

— Oh ! dit-il, cela va très bien. Tenez, à Rome, public chaste ; à peine on chante ses premières notes qu'il hurle, qu'il vocifère, qu'il vous jette les haquenottes à la tête... A Turin, au contraire, ils attendent que l'on soit à la moitié du morceau ; alors le partage s'écoule, les loges se vidant, les spectateurs s'en vont les uns après les autres, sans rien dire... Je n'ai pas ces publics froids !

Le Manège de feu.

LE SÉNAT

Le Sénat s'est réuni hier, dans ses bureaux, pour la nomination de la Commission qui sera chargée d'examiner la loi sur l'annuité.

Pour la séance publique, le Sénat n'avait à son ordre du jour que le projet relatif aux voies ferrées à construire sur les routes nationales ou départementales et sur les chemins vicinaux. Nous avons dit que, sur la demande du ministre, la qualification de « travaux » avait été heureusement enlevée à ce nouveau mode de communication. La commission n'est pas encore remise de ce coup porté à son projet, et demande du temps pour se recueillir. La séance a donc été presque aussitôt close qu'ouverte.

On a appelé avec plaisir que, sur le projet en question, l'accord s'établissait facilement entre le gouvernement et la commission. Peut-être M. de Freycinet attend-il que ce vote pour commencer les cinq milliards de travaux publics de son fameux programme. Peut-être verrons-nous, enfin, dans quelques années, s'ouvrir un embranchement. Mais ne nous berçons pas d'espérances chimériques. Le premier rail du réseau des cinq milliards n'est pas encore fondé.

A jeudi la prochaine séance et le dépôt du rapport sur l'annuité.

Paul Hémar.

LETTRES DE VERSAILLES

L'Annuité au Sénat

Le Sénat a nommé aujourd'hui dans les bureaux la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'annuité, déjà voté par la Chambre des députés. Ont été élus : M. Héberdier, Testelin, Combalein, Calmon, Charrier, Michel Ladrière, Clément, Pons et Ribou.

Les commissaires élus, à l'exception d'un seul qui est de la droite (M. Clément), sont favorables au projet. Aucun des dix-huit signataires de la proposition tendue ne fait partie de la commission.

Comme on a grande hâte d'en finir avec cette question de l'annuité, la commission s'est immédiatement réunie et constituée. Elle a fait savoir au président qu'elle déposerait son rapport jeudi. La discussion sur ce point sera, par conséquent, reportée à la semaine prochaine.

La discussion dans les bureaux pour la nomination des commissaires, n'a été ni vive ni intéressante. On a déclaré, à peu près dans tous, que le Sénat n'avait pas de chose à faire qu'à confirmer le projet de loi, tel que la Chambre l'avait adopté.

Dans le 1^{er} bureau, MM. Héberdier et Roger-Marrie ont tour à tour pris la parole. Ils ont dit que le projet d'annuité partielle était absolument suffisant pour contenir l'opinion publique. Entre nous, ces messieurs ont fait à l'opinion publique un honneur qu'elle ne mérite pas. Le public est indifférent, surtout.

Dans le 2^e bureau, M. de Mahy et de Malleville se sont montrés hostiles à toute annuité, même partielle. « Les grâces suffisent » a ajouté M. de Malleville.

Dans le 3^e bureau, M. de Gavardie a longuement parlé. On n'a entendu que lui. Il a dit, avec une assez grande violence, que le vote de l'annuité n'était qu'une manœuvre électorale. M. Combalein a répondu que, quant à lui, il n'avait rien promis à ses électeurs. S'il vote l'annuité, c'est parce qu'à son avis, l'heure du pardon est sonnée.

Dans les autres bureaux, la discussion n'a pas été plus variée. Il est toujours entendu que Victor Hugo défendra, pour la forme, son projet d'annuité totale. Celle-ci refusée, l'extrême gauche du Sénat fera comme l'extrême gauche de la Chambre ; elle se ralliera au projet du gouvernement.

Peu de choses dans les couloirs, en dehors de la question de l'annuité. Quelques députés que nous rencontrons dans la galerie des Tribunes affirment que M. Albert Grévy va être nommé gouverneur de l'Algérie.

Les députés de notre comitologie africaine se sont rendus auprès de M. Jules Grévy pour lui demander la nomination de son frère. M. Grévy n'a pas encore répondu, mais on pense qu'il se laissera fléchir. De sorte que si le bon Dieu s'en va avant un jour à M. Grévy, comme dans l'histoire sainte :

« Jules ! Jules ! qu'est-ce que tu fais de ton frère Albert !... »

M. Jules Grévy puisse répondre :

« Je l'ai fait gouverneur de l'Algérie ! »

Baron Grimm.

PARIS AU JOUR LE JOUR

Les journaux républicains se croient obligés à chanter des hymnes en l'honneur du 24 février 1848 : nous nous bornerons, pour leur répondre, à citer des fragments d'un article que cet anniversaire a inspiré à M. Emile de Girardin.

Un document cette date pour titre à cet article, il est impossible de résister à l'invitation d'un profond découragement.

Da 24 février 1848 au 24 février 1879, trente et une années se sont écoulées.

Quelles-elles ont été ces années ?

La France est-elle plus grande ? Elle l'est moins, car si elle a gagné le comté de Nice et la Savoie, elle a perdu l'Alsace et la Lorraine. Le vote par lequel elle n'avait pour se défendre ni mers, ni fleuves, ni montagnes, est le côté par lequel elle s'est encore affaiblie.

La France est-elle plus libre ? De toutes les lois qui régissent encore la presse, la moins rigoureuse est la loi de 1819 ; le droit de réunion et le droit d'association n'ont pas distingué d'être exemptés du régime de l'autorisation préalable.

La thèse soutenue par M. de Girardin c'est que les vieux errements monarchiques ont survécu à toutes les révolutions ; il le déplore. Nous le déplorons moins ; en tout cas, concluons avec lui :

« Révolution de 1848, qualifiée de « glorieuse », à quoi est-elle que donc au service de trente et une ans ?

Qu'est-ce changé ?

Qu'est-ce amélioré ?

Comment la être pas triste on se posant cette délicate question ?

La réponse pourrait bien être celle-ci : Les révolutions ne sont pas le meilleur instrument du progrès, tant s'en faut.

« La *Soleil* a publié d'intéressantes notes d'un témoin oculaire, M. Traubert, sur la catastrophe du 24 février 1848, et spécialement sur le départ du roi Louis-Philippe et de la reine.

C'est vers midi vingt minutes que le malheureux souverain sortit des Tuileries par la grille de la place de la Concorde :

Deux ou trois cris timides de « Vive le roi », « Vive la reine ! » se firent entendre. La multitude d'assistance se dispersa, et le roi et la reine, dès son départ, se croisa le bras, pendant quelques pas, la tête nue.

Le roi demeurait le bras gauche à la reine. Tous les deux étaient habillés de noir, je pourrais presque dire de deuil. — Le roi avait un pardessus noir assez léger, et la cravate blanche ; la reine portait une robe noire, qui me parut être de laine. D'ailleurs, ce deuil serait inutile à cet égard, puisque l'auguste couple a voulu être enseveli dans cette même robe qu'elle a religieusement gardée jusqu'à la fin de ses jours.

Le physionomiste des époux royaux était empreint d'une tristesse bien naturelle ; mais, je dois à la vérité historique de déclarer que la démarche était lente, mesurée, que la figure du roi, sans que distinguais de mon côté, était serein, sans être inquiète.

Tous les deux se dirigeaient vers la voiture qui devait les amener ; et cette voiture stationnée contre le trottoir-éplanade sur lequel s'élevait l'Obélisque, il n'y avait donc que quelques pas à faire pour l'atteindre. La voiture ressemblait réellement à une voiture de louage, de l'espèce qu'on a longtemps nommée « court », pouvant facilement contenir quatre personnes et deux sur le siège, dont un cocher. C'était à peu de chose près, le véhicule qui conduisait la famille, père, mère et enfants, quand nous allions de la ville à la campagne. Je me souviens des moindres détails : la voiture était couleur marron, inclinant vers le noir foncé ; les rideaux, en soie bouffante d'or très apparente, formaient en haut de la portière deux cintres frangés, reliés au milieu par un flot en gland ; les chevaux étaient noirs, et ce que je ne m'explique pas, à raison de la direction que les voyageurs allaient prendre, l'attelage regardait la rue Royale.

Cette voiture faisait partie des quarante équipages de la cour ; dès que le roi et la reine furent montés, la voiture fit volte-face et partit au galop, entre une haie de cuirassiers, dans la direction du Cours-la-Reine.

« Si nous en croyons la Patrie, le projet de mise en accusation des ministres du 16 mai est abandonné, depuis que M. Grévy s'est très formellement

prononcé contre une menace d'un résultat en tout état de cause une crise ministérielle.

On n'est garde de le dire, tout au moins dans les groupes radicaux, car l'on y espérait obtenir une mesure d'annuité plus large, un échange de l'abandon de la mine en accusation. Des pourparlers dans ce sens furent engagés par des membres de l'Union républicaine, avec le cabinet et le centre gauche. Les ministres refusèrent cette transaction et déclarèrent tout net que, si un amendement tendant à étendre l'annuité aux ministres du 16 mai est même proposé, qu'une nouvelle catégorie d'auteurs et copistes de la Communauté était présentée, le gouvernement le repousserait.

Dans ces conditions, les gauches avancées auraient voulu pouvoir renoncer à engager un débat public sur les actes du 16 mai, car l'arme forgée contre le Maréchal menaçait de se retourner contre elles. Mais elles avaient compté sans les résultats de la campagne électorale par leurs côtés dans les départements pour la mise en accusation ; elle avait porté ses fruits, et les comités électoraux radicaux de la province écrivaient à leurs représentants pour exiger la mise en accusation des anciens ministres du Maréchal. C'est ce qui explique la nomination de nouveaux membres de la commission favorable aux poursuites, alors que les habiles avaient compté faire élire des députés opposés à la mise en accusation, de façon à déplacer la majorité dans la commission d'enquête.

Pour obéir aux sommations des comités radicaux et pour éviter de provoquer une crise gouvernementale, les chefs des gauches avancées paraissent vouloir procéder comme suit : déposer le rapport de la Commission d'enquête, qui porterait à la nomination d'une nouvelle Commission chargée d'examiner s'il y a lieu de prononcer la mise en accusation, voter, avant que cette Commission ait statué, une loi d'annuité visant les actes du ministère du 16 mai, loi dont les considérants contiendraient un blâme énergique de ces actes.

Le Temps a donné, sur ce sujet brûlant, de très sages conseils à ses abonnés :

« On peut dire que, à part un certain nombre d'esprits ardents, le pays serait étonné, troublé comme d'une complication inattendue, et par cela même fâché, s'il apprenait que quinze mois après leur défaite (une défaite occasionnée depuis lors de mille manières) on vint instruire contre les hommes du 16 mai un procès solennel. Serait-ce que quelque serait l'impression dominante ? C'est qu'avant les républicains on n'a jamais fait, et qu'une agitation succède toujours à l'autre.

Le résultat le plus certain d'un grand procès — ou sans doute les certains seraient ses défendants et accusés à leur tour, soutenus d'ailleurs par la sympathie d'une partie notable de la nation, serait d'embrouiller l'esprit public, de le disperser, plus qu'il ne l'est déjà, au profit de ceux qui ont le plus de moyens de rendre nos divisions encore plus inefficaces. En fait de condamnation politique, la meilleure n'est-elle pas de mettre nos adversaires hors de combat, et quand on les a réduits à l'impuissance, de les y maintenir ? Tout autre procédé serait une arme à deux tranchants, qui blesse la main de celui qui l'emploie.

« Spécimen de tolérance républicaine recueilli par le *Moniteur universel*.

Il existe entre la Maréchale et la femme du ministre des affaires étrangères des relations qui se sont formées pendant la durée du dernier ministère, qui sont devenues plus étroites par suite de l'attitude particulièrement digne que M. Waddington a gardée envers la Maréchale, pendant la crise du 30 janvier, et qui, les circonstances aidant, ont survécu à la chute du prédécesseur de M. Grévy.

Or, voici le mot que ces relations ont inspiré à un membre de l'extrême gauche. Il dit : « L'indolence dont certains hommes sont animés et quel esprit de défiance ils apportent dans la politique !

« Il paraît, disait-il hier, que Mme Waddington voit beaucoup la Maréchale. C'est un peu étrange, et je n'ai pas vu bien ça.

« Ces paroles sont textuelles et se passent d'un commentaire.

« M. Philibert Audebrand rappelle dans le *Charivari* une particularité qu'on a oubliée, en parlant de la mort du docteur Ulysse Trélat.

Ulysse Trélat est cette année. Étudiant en médecine, d'une complexion frêle, paraissant formé par la nature bien plus pour la révérence que pour l'action, il servait ses idées par tous les moyens : par la plume et, suivant la mode de cet âge de fer, par la respiration même. Un jour, il se réunissait avec deux autres étudiants de sa trempe dans un manoir du Pays Latin, et il fonda avec eux la plus formidable et la plus persévérante des sociétés secrètes, celle qui devait le plus tard troubler les monarchies d'Europe et d'Amérique : la Charbonnerie, réseau de passions politiques, embrassant dans son organisme les idées fratricides de la France-Magnétique et les idées de vengeance de la Sainte-Vierge. Les deux copérateurs qu'il s'était choisis étaient chacun un nom : étaient MM. Impérator et H. Bachelot. Le fait est constaté, d'abord par Ulysse Trélat lui-même, dans un chapitre du *Paris révolutionnaire*, et, en second lieu, par Louis Blanc, dans l'*Histoire de Dix ans*.

La Charbonnerie eut, dès le lendemain, un succès prodigieux, tant le régime des vieux rois posait à la France moderne. On sait que l'association se subdivisait à l'infini en petites sections de dix à quinze affiliés, qui se réunissaient entre eux au moyen d'une bobinette qu'on portait à la boutonnière, là où l'on met aujourd'hui un ruban. Pour dérouter la police, qui trouve naturellement le moyen de s'introduire partout, on employait, dans les conférences, un langage imagé et symbolique, tout plein de métaphores, absolument comme les francs-maçons.

P. M.

LA GRANDE TUILERIE DE BOURGOGNE

En 1860, sur un gisement d'argile d'une puissance extraordinaire, un industriel résolu et intelligent, M. Avril, établit à Montchanin-les-Mines (Saône-et-Loire) une tuilerie dont le territoire ne comptait pas aujourd'hui moins de 370 hectares, 85 acres, 27 centiares. Le gisement est du reste admirablement situé, à neuf kilomètres du Creusot, à dix de Blanzay, au milieu d'un bassin houillier, et à l'intersection de canaux et de chemins de fer qui lui permettent d'écouler facilement ses marchandises fabriquées en si grande quantité que ce soit, et de les expédier à bon compte dans toutes les directions.

Aussi, en quelques années, la plus grande prospérité vint favoriser cette création industrielle. En ce moment elle dispose d'une force motrice de 190 chevaux-vapeur pour son outillage et ses presses ; elle emploie une véritable armée d'ouvriers, munies